

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN DATE DU 19 FÉVRIER 2024

DELIBERATION N°202402D01

Un extrait de la présente délibération a été publié sur le Site Internet de la Ville de SAUMUR

Le: 21 février 2024

Présents : 14

Excusés : 2 Absents : 1

En exercice: 17

Le dix-neuf février deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis, à la Mairie de Saumur, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de son Président Jackie GOULET CLAISSE et sur convocation faite par Mme Astrid LELIEVRE, Vice-présidente, le guinze février deux mil vingt-quatre.

Étaient présents: Jackie GOULET CLAISSE, Astrid LELIEVRE, Patrice COMBEAU, Arlette BOURDIER, Bruno PROD'HOMME, Judith GRIMA, Christophe CARDET, Fabienne SOURDEAU, Bernard HENRY, Joëlle DELAGARDE, Christian TRAVERT, Michel GARNIER, Annie

MOREAU, Michel NOEL.

Était excusée: Richard JACOT donne pouvoir à Michel NOEL, Catherine GARRIVET donne pouvoir à Annie MOREAU

Absents: Françoise DAMAS

Assistaient également : Mme Laurence JEAN, Assistante de Direction au CCAS, M. Yves LEPRETRE, Directeur du CCAS excusé

ADHÉSION à OS L'ASSOCIATION

Depuis 2020, le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saumur a développé des actions de sensibilisation dans de nombreux domaines d'interventions : journée de lutte contre les violences faites aux femmes, inclusion des personnes en situation de handicap, prévention des cancers...

Pour mener à bien ce travail auprès des publics, le CCAS s'est appuyé sur l'expertise d'une association, O.S. l'Asso, ayant développé un outil de travail dédié à la question des préjugés : Préjugix.

Ainsi, plusieurs sessions de sensibilisations et de formation ont été organisées à destination des citoyens et des professionnels durant la période 2021-2023 et d'autres actions sont prévues durant les années à venir.



Hôtel de Ville Rue Molière - CS 54030 49408 Saumur Cedex Tél : 02 41 83 30 00

f 🖋







www.ville-saumur.fr



Afin de poursuivre la dynamique déjà engagée, l'adhésion à l'association O.S. l'Asso est nécessaire, elle s'élève à 80 (quatre-vingts) euros par an et pourra être renouvelée par tacite reconduction d'année en année, pour les besoins du service.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- D'ADHÉRER à l'Association O.S. l'Asso

Pour extrait conforme La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Astrid LELIEVRE